

Pampelonne : le premier projet de concessions de plage présenté

Lors de la première réunion de concertation, mardi soir, destinée à recueillir les observations de l'ensemble du public, seuls les plagistes se sont fait entendre. L'enquête publique aura lieu à l'été 2016

C'est la règle des trois « E » en somme : environnement, économie et État.

Lundi soir, au centre culturel Albert-Raphaël, le projet de concessions de plage « pour douze ans » présenté au public est la synthèse issue des objectifs principaux : le respect de la loi, en l'occurrence le décret-plage⁽¹⁾, la préservation de la biodiversité et le maintien des intérêts des exploitants de plage. Cette première présentation fait suite à l'adoption, bientôt entérinée, du Schéma d'aménagement de la plage de Pampelonne (SAPP).

Pour rappel, la validation du SAPP est la condition *sine qua non* au maintien des activités économiques dans cette zone classée Espace naturel remarquable.



Le projet présenté par Philippe Deliau (2^e en partant de la droite) est « le moins pénalisant » au regard de la législation actuelle. Il s'agit également de préserver cordon dunaire et espèces « rarissimes » aujourd'hui fragilisés, a confirmé le maire Roland Bruno.

(Photos S. Ch. F. Ba. et DR)

Aboutissement d'un long travail mené par le cabinet ALEP, le projet a été commenté par Philippe Deliau, architecte paysagiste⁽²⁾.

■ Parmi les éléments à rete-

nir : la confirmation de la diminution du nombre de lots attribués aux établissements de plage. Ils passent de 27 à 23. « C'est la diminution la plus faible possible », a expliqué M. Deliau.

Le secteur de l'Épi perd deux parts, Tahiti, un et Tamaris en gagne un.

À l'heure actuelle, le chiffre d'affaires annuel dépasserait les 50 millions d'euros par an.

Les sept autres lots existants sont consacrés aux loisirs nautiques, et – fait nouveau – aux clubs pour enfants.

■ Les largeurs des voies d'accès et les parkings ont été revus de manière à être plus accueillants et plus végétalisés. Des aires de retournement et de croisement, utiles pour les camions de livraison, ont été formées.

■ Avec la nouvelle configuration, le nombre de matelas va diminuer, passant de 4431 à 3458. Tous les lots ne sont pas concernés, certains en gagnent même du fait de l'installation de leur établissement plus en arrière.

■ L'emplacement des nouveaux lots n'épousant pas drastiquement les actuelles parcelles, la question de la démolition des structures existantes avant l'installation du nouvel exploitant feront l'objet de toutes les attentions. Il s'agira de savoir à qui et à quel prix cette destruction incombera.

Le travail d'élaboration se poursuit jusqu'à l'enquête publique qui aura lieu à l'été 2016.

En attendant l'attribution des nouvelles concessions, tout sera fait pour maintenir l'activité économique, chaque année, a rappelé le maire Roland Bruno.

S. CHAUDHARI

schaudhari@varmatin.com

1. Ce décret qui date de 2006 réduit le linéaire et la surface de plage exploitables de 30 à 20 % et instaure la démontabilité des structures installées sur le Domaine public maritime.

2. Le document pdf est disponible dans son intégralité sur le site de la mairie de Ramatuelle.

Inquiétudes

Condition d'installation et attribution des lots, nombre réel de matelas existants, ouverture de parkings à l'année, points d'ordre juridique, les discussions nées autour d'interrogations soulevées à la fin de la présentation ont fait apparaître de vives inquiétudes.

La majorité d'entre elles ont été formulées par les plagistes présents dans la salle.

Il est vrai que la nouvelle organisation équivaut à une « redistribution des cartes ». Chaque exploitant va devoir resoumissionner sans garantie d'attribution. Certains craignent l'arrivée de gérants de grands groupes ou plus aisés financièrement. Pour l'un d'entre eux, se profile même une lutte « fratricide ».

Le maire a redit son souhait de voir Pampelonne garder son âme. Côté environnement, tenir compte des effets du réchauffement climatique, de la montée des eaux et de la destruction des fonds marins (positions) au nord de la baie est cruciale.



Le maire a exhorté le public, trop peu nombreux selon lui, à penser « tourisme » dans sa globalité.



Pampelonne accueille des milliers de visiteurs par jour, au plus fort de la saison.